

Mercredi 14 Novembre 2012 - n°626

Santé - Les propositions de la FVM pour un droit à la santé pour tous

Economie - Pierre Moscovici présente 7 mesures pour le financement des collectivités locales

Economie - Suppression de la TP : les collectivités perdent de l'autonomie fiscale mais pas financière

Economie - 35 propositions pour rénover la vie publique

Environnement - Barcelone : des expériences innovantes de gestion de l'eau et des déchets

Energie - Conférence " Vista " sur le prix de l'énergie

Economie - Les étudiants au centre du budget 2013

SANTÉ



Les propositions de la FVM pour un droit à la santé pour tous

A l'issue du *Rendez-vous de l'intelligence locale* du 14 novembre 2012, le président de la Fédération des Villes Moyennes, Christian Pierret, ancien ministre, maire de Saint-Dié-des-Vosges, a présenté la **Manifeste de la FVM** : « **Tous les territoires ont droit à la santé** ». Conscientes de l'importance de la santé pour tous, mais aussi souhaitant promouvoir le dynamisme des territoires dont elles sont l'un des animateurs, les villes moyennes affirment leur responsabilité dans la modernisation du système de santé. Elles proposent de partager les objectifs suivants :

Accompagner la mutation « du système de soins » vers un « système de santé » pour répondre aux nouveaux besoins de la population :

- **Développer les actions de prévention en tout point des territoires** par la projection de moyens, notamment de médecine mobile, au plus près des lieux de vie des habitants.

- **Promouvoir le développement des Contrats Locaux de Santé** adaptés aux bassins de vie des villes moyennes.

- **Assurer le rôle fédérateur des communes et intercommunalités** dans la

coordination des acteurs de la santé et des soins.

- Animer des **territoires de projet** à une échelle en adéquation avec le vécu des populations et des professionnels de santé.

- **Renforcer le maillage des Centres Médico-Psychologiques (CMP)** notamment pour en faciliter l'accès aux adolescents.

Favoriser une présence médicale et paramédicale accessible à tous dans tous les bassins de vie :

- Instaurer un système de **bonus-malus à l'installation** en fonction de la densité médicale des différents territoires.

- Instaurer **l'internat de proximité** dans les centres hospitaliers des villes moyennes.

- Ouvrir **significativement des postes supplémentaires au concours de fin de première année** des études médicales, en contrepartie de la signature par les bénéficiaires d'un contrat d'installation salariée dans les zones démunies.

- Avancer sur la **requalification des tâches** des professionnels médicaux et paramédicaux dans le nouveau cadre Licence-Master-Doctorat (LMD).

- Garantir le maintien d'une **offre « de ville » en secteur 1** à l'échelle des zones d'emploi, en développant des conventionnement à plusieurs échelles (nationales, régionales, locales).

- Développer les infrastructures et les formations pratiques à la **télé médecine**.

Pérenniser la place des centres hospitaliers généraux dans un dispositif de soins accessible à tous :

- Favoriser **l'exercice multi-sites des professionnels médicaux** en particulier entre les Centres Hospitaliers et les CHR&U dans le souci d'offrir un exercice attractif.

- **Calibrer les équipements spécialisés** au volume d'activité prévisible et, en contrepartie, assurer aux professionnels l'accès aux équipements plus lourds auprès d'établissements partenaires.

- **Mutualiser les expériences positives des établissements de villes moyennes** ayant réussi leur plan de redressement et leur repositionnement stratégique.

- Réformer les outils de la **tarification à l'activité et du financement des établissements** pour tenir compte des charges des missions de service public qui incombent aux établissements des Villes Moyennes.

Donner aux villes moyennes un rôle pivot au sein des territoires de santé :

- Définir un « **panier de soins obligatoires** » offerts dans un **rayon géographique défini** correspondant aux aires d'attraction des villes moyennes. Dans ce but, fixer des objectifs de temps d'accès maximum aux services publics ou privés.

- Fixer la répartition des **moyens techniques et matériels** correspondante.

- **Organiser par les transports sanitaires**, l'accès aux soins des patients.

- Assurer une **représentation des territoires de chaque ville moyenne** au sein des instances de concertation des Agences Régionales de Santé.

- Définir le principe **d'exception territoriale** là où les établissements ont une activité insuffisante à leur équilibre financier et les financer à due proportion au titre de l'intérêt.

ECONOMIE



Pierre Moscovici présente 7 mesures pour le financement des collectivités locales

Lors d'un déplacement à Dijon, en fin de semaine dernière, le ministre de l'Économie et des Finances, a souligné que la question du financement des collectivités locales restait au cœur des chantiers conduits par le gouvernement en matière de financement de l'économie. « *J'ai une conscience aigüe de l'importance de préserver les capacités financières de collectivités qui assurent plus de 70 % de l'investissement public* » a déclaré Pierre Moscovici. Après que l'État ait fait débloquer des enveloppes financières exceptionnelles pour le financement des collectivités - 5 milliards d'euros en 2012 - le ministre a présenté ou rappelé quelles étaient les mesures pour répondre aux attentes du secteur local et des acteurs économiques dépendant de la commande publique.

Un plan de 7 mesures

- Le lancement, dès le 8 novembre dernier, de l'offre de crédits à moyen et long termes de La Banque postale (LBP), pour un montant de 1 milliard d'euros d'ici à la fin 2012. Cette offre bancaire portera sur des montages simples : prêts à taux fixe ou variable allant jusqu'à 15 ans ;
- Les fondations d'un nouvel acteur du financement des collectivités locales, après avoir trouvé un accord de principe avec la Commission européenne et des partenaires belges et luxembourgeois dans le cadre du dossier Dexia ;
- La mobilisation forte des banques commerciales et mutualistes pour qu'elles restent engagées aux côtés des collectivités locales. Le ministre a précisé qu'il n'est « *pas réaliste de croire que des enveloppes de financements publics pourront à elles seules se substituer totalement et durablement au financement bancaire* » ;
- La réouverture d'une enveloppe pérenne de prêts sur fonds d'épargne pour le financement de long terme des collectivités locales : sans concurrencer l'offre des banques, il s'agit d'instruments adaptés aux besoins spécifiques des collectivités, qui réalisent des investissements à très long terme, et que les banques ne parviennent pas à financer dans le contexte actuel. Jean-Marc Ayrault apportera des précisions la semaine prochaine, lors du Congrès des maires ;
- Un dispositif pour aider les collectivités locales en grave difficulté financière du fait des emprunts toxiques, sur lequel une concertation sera rapidement engagée avec les associations d'élus. Dans les grandes lignes, il s'agit pour les collectivités « *qui ne seraient pas en mesure, seules, de refinancer leurs prêts, de proposer un mécanisme spécifique d'aide dès lors que celles-ci accepteraient de prendre part à l'effort d'apurement de leur situation* » ;
- Le renforcement des moyens de la Banque européenne d'investissement (BEI) en soutien des investissements des collectivités françaises ;
- Enfin, le lancement de la Banque publique d'investissement (BPI), banque des PME et des régions.

ECONOMIE



Suppression de la TP : les collectivités perdent de l'autonomie fiscale mais pas financière

Lors d'un Comité des finances locales (CFL) qui s'est tenu la semaine dernière, ont été présentées les conclusions d'un rapport sur « *les conséquences de la réforme de la fiscalité directe locale induite par la suppression de la taxe professionnelle* ». Ce rapport dont les grandes lignes ont été restituées par la Direction de la législation fiscale aux élus du CFL, porte sur les effets de la réforme pour les entreprises et ceux entre les différents niveaux de collectivités locales

Ces informations ont été présentées au moment où le gouvernement vient d'annoncer une stabilisation sur la durée du quinquennat des mécanismes de la contribution économique territoriale (CET).

Bilan pour les entreprises

En 2010, la réforme de la TP a ainsi représenté un allègement de 7,5 milliards d'euros pour les contribuables, qui a majoritairement profité aux petites et moyennes entreprises. En moyenne, plus des deux tiers des entreprises dont le chiffre d'affaires se situait entre 152 000 euros et 3 millions d'euros sont gagnantes.

Au niveau des secteurs économiques, la réforme représente un allègement dont l'industrie a comparativement plus profité que les autres secteurs. Au-delà de l'industrie automobile et des industries manufacturières (biens intermédiaires et d'équipements), les secteurs de l'énergie et de l'éducation, santé, action sociale, sont les grands gagnants de cette réforme (plus de 60 % d'entreprises gagnantes dans ces secteurs).

Bilan pour le secteur local

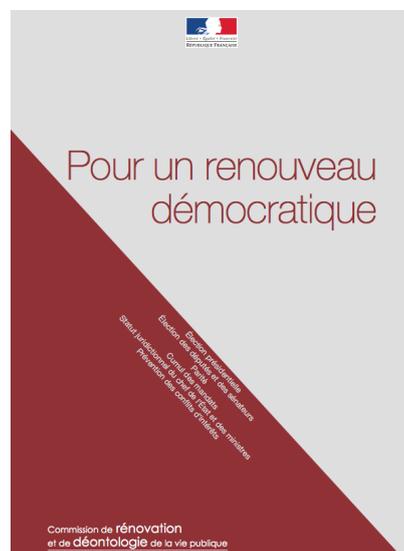
Cette réforme induit également un nouveau partage des ressources entre taxes ménages et impôts économiques, d'ampleur variable selon les niveaux de collectivités. Le bloc communal percevait 59 % de ressources sur les ménages en 2009 et 41 % pour l'ensemble des impôts économiques, la répartition se situe respectivement à 77 % et 23 % en 2011.

Au niveau des effets financiers de la réforme, Bercy confirme la forte polarisation dans la répartition des garanties de

ressources pour les régions et les départements. Seule l'Île-de-France et trois départements (Paris, les Hauts-de-Seine et la Réunion) sont ainsi contributeurs au fonds de garantie des ressources (FNGIR). Tous les autres perçoivent le FNGIR, ou la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ou bien les deux. Bercy précise toutefois que le ratio d'autonomie financière s'est amélioré.

Celui-ci s'établissait à 60,8 % pour les communes et EPCI en 2003, se situait à 64,7 % en 2010 et à 64,9 % en 2011 (chiffre provisoire). Ce qu'omet d'aborder ce bilan est que nombre de territoires perdent en autonomie fiscale. Ceux percevant les composantes FNGIR et la DCRTP - gelées - se retrouvent en effet avec une base de fiscalité réduite et un pouvoir de taux moins élevé qu'auparavant.

ECONOMIE



35 propositions pour rénover la vie publique

Présidée par l'ancien Premier Ministre, Lionel Jospin, la « commission de rénovation et de déontologie de la vie publique » vient de remettre son rapport au chef de l'Etat. Mise en place fin juillet à la demande du chef de l'Etat, la Commission a présenté à l'Elysée une série de 35 propositions « pour un nouveau démocratique » et « une représentation politique renouvelée ».

La commission a planché sur cinq thèmes : moderniser l'élection présidentielle, renforcer la représentativité du Parlement, rompre avec la pratique du cumul des mandats, réformer les statuts juridictionnels du Président de la République et des ministres et prévenir les conflits d'intérêts.

Les propositions seront examinées par le Président de la République qui rencontrera les différents partis politiques, avant de soumettre des projets de textes au Parlement, début 2013.

Instaurer le non-cumul des mandats

Très attendue sur ce point, la commission a formulé des propositions strictes sur la fin du cumul des mandats, à destination des élus locaux exerçant une fonction ministérielle ou parlementaire.

Compte tenu de l'engagement complet que nécessite l'exercice d'une fonction ministérielle, la commission recommande « d'interdire le cumul de fonctions

ministérielles avec l'exercice de tout mandat local simple », que cette fonction soit exécutive ou qu'il s'agisse d'un simple mandat de représentation. Le ministre démissionnaire devra alors être « définitivement remplacé par son suppléant ou par le premier candidat non élu de la liste sur laquelle il a été élu ».

Concernant le cumul des mandats par les parlementaires, la question est d'autant plus délicate qu'elle concerne une très grande majorité d'entre eux. 82% des députés et 77% des sénateurs sont actuellement en situation de cumul. 60% d'entre eux environ exercent un mandat dans une collectivité locale, le plus souvent à la tête d'une mairie, d'un conseil général ou régional. Cette possibilité de cumul instaurée à une époque où les élus locaux avaient besoin de défendre leurs dossiers locaux au Parlement est devenue désuète et n'a plus lieu d'être selon la commission, en raison des lois sur la décentralisation qui ont rétabli un équilibre entre pouvoirs locaux et nationaux.

Parce que le cumul des mandats « fait obstacle à une véritable rénovation de la fonction parlementaire » dont la vocation première est de légiférer ; qu'il « porte atteinte à la reconnaissance de l'importance des fonctions électives locales » ; et qu'il « limite le renouvellement du personnel politique », la commission suggère donc qu'un parlementaire ne puisse conserver qu'un mandat local simple (c'est-à-dire par exemple de conseiller municipal, communautaire, général ou régional, sans fonction exécutive).

Des limitations strictes au non-cumul des mandats

Toutes les fonctions exécutives locales pourraient donc être réputées incompatibles avec l'exercice d'un mandat parlementaire : chef de l'exécutif d'une collectivité (maire, maire d'arrondissement, président de conseil général, régional), président d'un EPCI (communauté de communes, communauté d'agglomération ou urbaine, métropole, syndicat de communes, syndicat mixte...) ou toute autre fonction exécutive tel qu'adjoint au maire, vice-président, conseiller municipal délégué...

Puis encore, l'exercice de fonctions dites « dérivées » qui souvent sont exercées par des élus locaux sont elles aussi incompatibles : membre des assemblées délibérantes des EPCI, membres des conseils d'administration ou de surveillance des EPL, SPL, SEM, ou de « tout autre organisme dans lequel siègent des membres des assemblées délibérantes des collectivités territoriales ».

Enfin la commission précise qu'aucune indemnité ne pourra être perçue au titre de tout mandat simple exercé par le parlementaire.

Ces propositions - si elles sont adoptées - pourraient être appliquées dès les élections municipales de 2014, et dès 2015 pour les mandats régionaux et départementaux. La commission précise enfin que cette exigence nouvelle requiert que soit repensé le statut de l'élu. A noter qu'aucune différence ne sera faite entre le statut de député ou de sénateur, les propositions s'appliquant indifféremment aux uns et aux autres.

Renforcer la représentativité du Parlement

La commission propose par ailleurs trois grands types de mesures pour renforcer la représentativité du Parlement :

1/ instaurer un plus grand **pluralisme à l'Assemblée nationale** grâce à l'introduction d'une part limitée de scrutin à la proportionnelle. Cela permettrait « d'assurer une majorité claire tout en recherchant une représentation aussi satisfaisante que possible des différents courants politiques » ;

2/ améliorer la **représentativité du Sénat** : Avec 98% des sénateurs représentant les communes, et une sur-représentation des communes rurales au détriment des petites villes et villes moyennes (de 5000 à 30 000 habitants), le Sénat actuel ne permet pas une juste représentation des collectivités. La commission propose donc d'instaurer une pondération permettant d'augmenter le poids du vote des collectivités les plus peuplées, et départements et régions ;

3/ **renforcer la parité au Parlement** par un système d'incitation financière aux partis politiques.

Prévenir les conflits d'intérêts

Pour la commission, la prévention des conflits d'intérêts est une exigence pour rénover la vie publique. Elle s'applique à tous les acteurs de la vie publique, responsables de l'Etat, agents des trois fonctions publiques, **mais aussi élus locaux et nationaux**. La Commission propose une définition claire de la notion de conflit d'intérêt et décline les exigences propres à chaque corps (Président de la République et cabinets ministériels, titulaires d'emplois supérieurs de l'Etat, parlementaires, membres du conseil constitutionnel...).

Dans le cas des parlementaires, la commission préconise de rendre obligatoires et publiques les déclarations d'intérêts et d'activités (qui seraient fusionnées) afin de recenser les activités et fonctions exercées par le parlementaire au cours des 5 années précédant son mandat, et les intérêts qu'il a pu garder. Le régime des incompatibilités professionnelles pourrait être renforcé, et l'incompatibilité du mandat de parlementaire avec l'exercice de fonctions de direction de certaines entreprises privées étendue, de même que l'exercice de la profession d'avocat pendant la durée du mandat.

Tout sur la commission présidée par Lionel Jospin :

<http://www.commission-rdvp.gouv.fr/>

Télécharger le rapport :

http://www.commission-rdvp.gouv.fr/Rapport_Commission_RDVP.pdf

ENVIRONNEMENT



Barcelone : des expériences innovantes de gestion de l'eau et des déchets

Une délégation de maires de villes moyennes, conduite par le président de la FVM, Christian Pierret, s'est rendue en Catalogne le 6 et le 7 novembre 2012, à l'invitation de Suez Environnement, pour visiter les installations innovantes de Barcelone en matière de gestion de l'eau et de déchets. Au sein de cette délégation de la FVM, les villes moyennes françaises étaient représentées notamment par les élus d'Auxerre, de Cagnes-sur-Mer, de Châlons-en-Champagne, d'Evreux, de Saint-Dié-des-Vosges et de Vienne.

Dessalement de l'eau de mer

La première journée a été marquée par la visite de l'impressionnante usine de dessalement de l'eau de mer sur la *Zona Franca del Prat de Llobregat*. A la suite de la grande sécheresse qui avait frappé la région de Barcelone en 2008, la Catalogne bénéficie désormais de la plus importante usine de dessalement d'eau de mer en Europe dans le cadre des mesures prises pour mieux gérer ses réserves d'eau. D'un coût de 230 millions d'euros, financé à 75 % par l'Union Européenne, l'usine peut produire 60 hectomètres cube d'eau potable à l'année. Avec sa filiale Degrémont, le groupe français Suez Environnement a apporté sa technologie basée sur le principe dit de « l'osmose inverse ». L'usine de Prat del Llobregat pompe l'eau de mer à 2,2 kilomètres de la côte et à 24 mètres de profondeur. Celle-ci est acheminée dans le centre industriel où elle passera par plusieurs membranes : les deux premières servent à filtrer les impuretés et la troisième, celle de « l'osmose inverse », dessale l'eau de mer en eau presque potable ([voir vidéo](#)).

Collecte pneumatique

La délégation a pu aussi étudier le mode de fonctionnement de deux usines de **collecte pneumatique** des déchets très performantes de Barcelone, gérées par Ros Roca. Ce système de collecte pneumatique a de grands avantages comme celui de collecter jusqu'à quatre flux différents dans les centrales les plus importantes pour des capacités de population atteignant 35 000 personnes. Ros Roca a construit en 2003, et gère depuis la centrale collecte pneumatique du quartier Forum à Barcelone (Espagne), avec une capacité de service de 30 000 usagers. La collecte pneumatique est un système de transport souterrain des déchets par une technique d'aspiration. Déposés par les usagers dans des bornes de collecte installées sur la chaussée ou intégrées dans les immeubles, les déchets sont acheminés par des canalisations souterraines vers une centrale d'aspiration avant d'être valorisés. Les déchets peuvent aussi aboutir à un terminal de collecte où ils sont compactés et ensuite évacués par camions, ou bien aspirés directement par des véhicules spécifiques.

ENERGIE



Conférence " Vista " sur le prix de l'énergie

« Vista – Think Tank Energies », présidé par Christian Pierret, ancien ministre, a la plaisir de convier les élus des villes moyennes et de leurs intercommunalités, ainsi que leurs amis, à son 4ème colloque qui aura lieu le mercredi 5 décembre 2012 à 17h00 à l'ENA, sur le thème : « Le juste prix de l'énergie : de la compétitivité économique à la justice sociale ». Créé en 2007, « Vista – Think Tank Energies » est un groupe de réflexion sur les sujets énergétiques. Il se donne pour mission d'apporter une vision d'ensemble du secteur de l'énergie. Il constitue un cercle de réflexion privé, non institutionnel, dont les propositions

sont collectives et n'engagent en aucun cas les participants à titre professionnel.

Au cours de cette conférence, interviendront notamment : Delphine Batho, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Pierre-Marie Abadie, Directeur de l'énergie du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Jean Bergougnoux, Président d'honneur de la SNCF, Directeur général honoraire d'EDF, Marie-Claire Cailletaud, Porte-parole de la CGT Mines-Energie, Patrick Doutreligne, Délégué général de la Fondation Abbé Pierre, Henri Ducre, Membre du Comex, Directeur de GDF SUEZ Energie France, Patrice Geoffron, Directeur CGEMP Paris Dauphine, Grégoire Heuze, Associé de ROTHSCILD & Cie, Pierre Lederer, Conseiller Spécial du Président du groupe EDF, Jean-Hervé Lorenzi, Président du Cercle des économistes, et Frédérique Massat, Député

de l'Ariège.

La conférence se tiendra à l'École nationale d'administration (2, avenue de l'Observatoire, 75006 Paris, RER : Ligne B- Luxembourg ou Port Royal, Métro: Ligne 12- Notre-Dame-des-Champs, Parking: rue Soufflot).

- Pour toute information complémentaire : Véronique KIEFFER- 01 49 07 50 83- [\[email protected\]](mailto:veronique.kieffer@ena.fr)

- Pour s'inscrire en ligne :

- Le site internet officiel : www.vista-thinktank.org

ECONOMIE



Les étudiants au centre du budget 2013

Lors de la session ordinaire du 9 novembre dernier, Geneviève Fioraso a défendu devant les députés le budget 2013 de la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIREs). « Avec plus de 25 milliards d'euros, les crédits de la MIREs augmentent de 548 millions d'euros par rapport à 2012, soit une progression de 2,15% à structure courante et même de 2,16% à structure constante » a-t-elle déclaré avant de préciser « ce sont bien 548 millions d'euros supplémentaires [crédits budgétaires, ndlr] dont 497 millions d'euros pour mon ministère, qui iront directement aux étudiants, aux établissements d'enseignement supérieur et aux organismes de recherche ». La ministre s'est ensuite attachée à détailler les trois grands axes de son budget.

Justice sociale

Parmi les postes bénéficiant des abondements les plus significatifs, ce sont les aides aux étudiants (2,330 milliards d'euros) qui progressent le plus (+7,4%) par rapport à la loi de finances initiale de 2012. Une augmentation de 158,6 millions d'euros en crédits de paiement qui sera concentrée sur les bourses (avec une progression de 140 millions d'euros) et le logement étudiant. Cet effort exceptionnel en faveur des étudiants « permettra de mettre fin à deux anomalies.

Elle financera, enfin, pleinement et sincèrement le dixième mois de bourse [...] qui n'avait pas été budgétisé ces deux dernières années. Cette augmentation des crédits permettra aussi de financer la revalorisation des bourses au niveau de l'inflation pour préserver le pouvoir d'achat des étudiants, alors que rien n'avait été prévu pour cela au budget 2012. »

En matière de logement étudiant, le gouvernement s'est fixé l'objectif de 40.000 logements sur cinq ans justifiant une dotation supplémentaire de 20 millions d'euros en autorisations de programme et crédits de paiement.

« Les mille créations de postes que prévoit ce budget, les premières à l'université depuis des années, s'inscrivent également dans cet objectif de justice sociale puisqu'elles visent à améliorer les conditions de réussite en premier cycle qui sont dramatiquement corrélées avec l'origine scolaire et sociale des étudiants » a rajouté Geneviève Fioraso.

Moyens alloués aux établissements

Le programme 150 « Enseignement supérieur » est abondé à hauteur de 12,760 milliards d'euros, soit une progression de 247 millions d'euros en crédits de paiement à périmètre constant par rapport à 2012, soit une augmentation de plus de 2%.

Les moyens alloués aux établissements croissent de 210 millions en crédits de paiements qui « correspondent à la couverture de la progression automatique des rémunérations [...] et permettent aussi de financer la création de mille emplois dans les universités, pour un total de 28 millions d'euros en 2013 et de 61 millions d'euros en année pleine, sachant que ces mille emplois ont vocation à se renouveler chaque année pendant ce quinquennat ». Ces emplois seront consacrés à améliorer la réussite des étudiants en premier cycle et seront créés prioritairement dans les établissements qui connaissent des difficultés d'encadrement et de moyens.

Outre les moyens alloués aux établissements, l'immobilier universitaire voit les crédits qui lui sont consacrés progresser de 47 millions pour atteindre 505 millions d'euros. « Cette progression nous permettra de poursuivre le contrat de projets État-région 2007-2013 dans de bonnes conditions » a indiqué la ministre.

Recherche : la fin du tout projet

Les crédits consacrés à la recherche progressent de 92 millions d'euros (+1,2%) pour atteindre 7,86 milliards d'euros. Cette progression recouvre trois grands choix stratégiques en faveur du maintien du potentiel scientifique d'une part, d'un rééquilibrage dans le financement de la recherche d'autre part, et, enfin, de l'Europe et de la coopération internationale (1,1 milliard d'euros pour 2013).

Les moyens en personnel des organismes de recherche sont maintenus en 2013 à leur niveau de 2012 avec, de surcroît, le financement intégral de la hausse des cotisations au CAS Pensions.

Les moyens de fonctionnement des organismes progressent quant à eux de 60 millions d'euros entre financement sur projets et financement récurrent. « Cela signifie que toutes les dotations allouées aux organismes augmenteront entre 3 et 4%, soit 3,15% en moyenne ». Il s'agit là d'une véritable rupture avec la tendance des dernières années « où le 'tout projet' incarné par la montée en puissance de l'Agence nationale de la recherche et du programme des investissements d'avenir a eu pour effet d'assécher, parfois dans des proportions dramatiques et irrévocables, les crédits récurrents dédiés à la recherche fondamentale ». En conséquence, les crédits de l'Agence nationale de la Recherche baissent de 10%.

2013 sera une année capitale pour les universités et les établissements d'enseignement supérieur. Dans les suites des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, certains aspects de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités seront réformés. Par ailleurs, Geneviève Fioraso engagera la simplification de la carte des formations pour une meilleure lisibilité, et la réforme du système d'allocation des moyens aux universités (SYMPA) « pour corriger les déséquilibres historiques et disciplinaires ».

Jeudi 22 novembre 2012 – Paris

Intervention de Christian Pierret, président de la FVM, lors du Congrès des maires de France

Mercredi 5 décembre 2012 – Paris

Conseil d'administration de la FVM

Mercredi 5 décembre 2012 – Paris

Audience auprès de Cécile Duflot, Ministre de l'Egalité des territoires et du Logement

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi